



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la jeunesse et des Sports

Comité Régional des Hauts de France

COMITE DE LA SOMME

Maison des Sports, Bâtiment B
2 rue Lescouvé, 80000 Amiens

E-Mail : ffpjp.cd80@wanadoo.fr

Site du comité : <http://ffpjp-somme.pagesperso-orange.fr>



Compte rendu de la réunion du Comité de la Somme du 26 janvier 2024

Présents : Dany TONNEAU, Maryse MALLET, Philippe MALLET, Bernard PRUVOT, Marc HEDOUIN, Yves DECAIX, Vincent DE BENEDITTIS, Dany RAMETTE, Claude DEGRY, Bertrand DOUAY, Sébastien LALLOT, Pascal DUROT, Mickaël MALHERBE, Pascale CONSEIL

Absents excusés : Hubert SANTY, Cyril VASSEUR, Maxime PARLAKYILDIZ, David WARO

A) Approbation du compte-rendu du 28 octobre 2023

RAS

B) Point sur les licences

Nous comptons actuellement 1416 licenciés (contre 1129 au 31.01.2023). Ce chiffre permet d'espérer une augmentation notable de l'effectif du CD80 en 2024.

C) Retour sur l'AG du comité de la Somme

L'AG, qui s'est tenue à Hallencourt, a été suivie par plus de clubs qu'en 2022. La prochaine sera électorale et nécessitera la présence de la totalité des clubs.

D) Retour sur le congrès national

Le congrès a été très animé et aurait pu s'avérer désastreux pour la pétanque. Heureusement tout s'est bien terminé...

La loi, imposant pour la prochaine élection, un scrutin par liste avec parité totale, il fallait voter de nouveaux statuts. L'approbation de ceux-ci a été compliquée par quelques personnes, défendant uniquement leurs intérêts personnels et n'ayant que faire de l'intérêt général.

Le risque était pourtant énorme puisqu'en cas de rejet des statuts, la fédération pouvait perdre sa délégation de service public ce qui aurait probablement sonné le glas des championnats de France et autres compétitions nationales !

La fédération sera donc élue par scrutin de liste, à moitié par les comités et à moitié PAR LES CLUBS. (D'où la nécessité de participer à la prochaine AG du CD80)

Les modalités de cette élection seront définies par la FFPJP et les clubs en seront informés à la suite.

Le congrès permet aussi de récompenser des personnalités œuvrant pour la pétanque. C'est à ce titre que notre président Dany Tonneau a reçu le « but en or », reconnaissance de son dévouement pour notre sport.

E) Retour sur l'AG du comité régional

Elle s'est tenue à Amiens et devait aussi permettre de modifier les statuts afin de répondre à la nouvelle loi imposant un scrutin de liste avec une parité partielle.

Les statuts proposés seront revus et proposés de nouveau au vote lors de la prochaine réunion qui deviendra, pour l'occasion, une AG extraordinaire.

F) Calendrier 2024

Le calendrier est mis à jour régulièrement (déjà la 5^{ème} version)

Il manque toujours des clubs pour accueillir les 2^{ème} et 3^{ème} journées du CDC dans le secteur maritime.

Le calendrier est consultable sur le nouveau site du comité

G) Organisation des championnats de tir de précision

En 2024 auront lieu les deux championnats de France Junior féminin et masculin.

Les titres de champions départementaux seront délivrés le 5 mai, à Montdidier. Ils ne sont pas obligatoirement qualificatifs pour l'étape suivante des championnats régionaux. (La région a fixé un minimum de 25 points sur une série)

Pour les séniors masculins et féminines, 2024 sera l'année des qualifications dans les clubs. Les championnats, de tous niveaux, auront lieu en 2025.

Comme pour la première édition, des quotas seront fixés pour chaque club.

D'autre part, il sera attribué 2 tireurs(ses) supplémentaires aux clubs évoluant en CNC et un(e) tireurs(ses) aux clubs évoluant en régional (sans tenir compte du nombre d'équipes ou des divisions). Les championnats « open » et « féminin » sont différenciés.

Les quotas seront fixés sur la base du nombre des licenciés au 1^{er} avril et des inscriptions pour les CNC, CRC et CDC à cette même date.

H) Coupe de France

Les inscriptions doivent parvenir au comité AVANT LE 15 FEVRIER

Félicitations au club de Feuquières qui ira disputer la finale nationale à Tours en février.

Coupe de France Jeu Provençal

5 clubs inscrits.

Tirage effectué lors de la réunion :

Cadrage (date butoir le 17 mars) Oisemont contre Mers (à Oisemont)

½ finales : Asppt contre Feuquières

Vainqueur cadrage contre Abbeville

Les ½ finales et la finale auront lieu le 1^{er} avril à 8h30 (14h30 pour la finale). Un appel est lancé pour trouver un club volontaire à l'organisation de cette journée (il faut 6 terrains de 4m par 24m).

I) Championnats des clubs

Date limite des inscriptions : 1^{er} AVRIL

Pour le CDC féminin, la FFPJP donne la possibilité aux comités d'autoriser les ententes entre clubs et d'en définir les conditions, cette possibilité est toutefois soumise à restriction puisque les ententes ne pourront pas monter en régional.

Le comité de la Somme autorise les ententes entre deux clubs ayant au maximum 9 licenciées féminines de tous âges. Un club inscrivant au moins une équipe homogène (CNC, CRC ou CDC) ne pourra faire partie d'aucune entente.

Dans une entente, les joueuses portent les tenues de leurs clubs respectifs.

IMPORTANT : Suite au congrès national, la fédération imposera en 2025 aux clubs souhaitant participer aux CNC, CRC et CDC, d'avoir des arbitres.

Pensez dès maintenant à inscrire ou à recruter des candidats pour l'examen du tronc commun de septembre 2024.

J) Point sur les examens et formations

Pour les arbitres :

- Hubert Santy (pétanque abbevilloise) et Philippe Sustar (Asptt) ont réussi l'examen théorique d'arbitre départemental et n'ont plus qu'à confirmer en pratique. (Arbitrage de deux concours sous couvert d'un arbitre)
- Pascale Conseil (Bouvaincourt) en est au même point concernant l'arbitrage régional.

Félicitations à eux trois.

Pour les éducateurs :

H. Santy, pour devenir initiateur et Ph. Sustar, pour passer BF1, sont en attente des résultats.

K) Méthode de travail, répartition des tâches

Remis à la prochaine réunion

L) Habilitation contrôles d'alcoolémie

Les habilitations des membres du comité sont valables jusqu'à la fin du mandat (soit le 16 novembre 2024)
L'éthylotest sera très bientôt envoyé à l'organisme de contrôle.

M) Site du CD80

Un nouveau site a été créé par D. Pichenot.

Il n'est pas encore totalement à jour.

Vous pouvez faire vos remarques éventuelles auprès de Didier ou des membres du comité.

N) Questions diverses

Pour que les affaires disciplinaires puissent être traitées, il faut que le président rédige « l'engagement des poursuites ».

Toutefois, si celui-ci se trouvait impliqué dans une affaire pour une raison quelconque, il reviendrait à Bernard Pruvot ou Dany Ramette (respectivement secrétaire et secrétaire adjoint) d'effectuer la démarche à sa place.

Marc Hédouin évoque le problème d'homogénéité des tenues pour les personnes portant des vêtements de très grande taille (6XL et plus).

Dans le cadre des compétitions départementales, et uniquement pour les personnes concernées, le comité autorise le port d'une tenue sensiblement différente mais d'une couleur très proche de la tenue officielle du club d'appartenance et portant le logo de ce club.

Une démarche sera entreprise auprès de la région pour essayer d'élargir cette mesure

Prochaine réunion : Vendredi 01 mars 2024 à 18h00

Le secrétaire
Bernard PRUVOT